

Agence de promotion économique du Canada atlantique

2023-2024

Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023



Canada^{🇨🇦}

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre du Développement économique rural et ministre responsable de l'APECA, 2023.

N^o de catalogue : AC3-1F-PDF

ISSN : 2817-3708

Énoncé des résultats, des risques et des changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

INTRODUCTION

Le présent rapport financier trimestriel doit être lu en parallèle avec le Budget principal des dépenses. Il a été établi par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) (LGFP), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

La partie II du [Budget principal des dépenses](#) pour 2023-2024 renferme une description sommaire des activités de programme de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA).

Méthode de présentation du rapport

La direction a préparé le présent rapport financier trimestriel en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport concorde avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice 2023-2024. Il comprend les autorisations totales disponibles accordées par le Parlement, ainsi que celles utilisées par l'Agence pendant le trimestre. Les autorisations disponibles sont accordées au moyen de lois de crédits, sous forme de limites approuvées annuellement, ou encore de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement avant de dépenser des fonds.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la LGFP autorise, dans certaines conditions, le gouverneur général à délivrer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Dans le cadre du processus de production de rapports ministériels sur les résultats, l'Agence prépare ses états financiers annuels en recourant à la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Structure financière de l'APECA

Deux crédits sont prévus pour la gestion des dépenses de l'APECA :

- Le crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement, comprend les autorisations de l'Agence liées aux coûts relatifs au personnel (p. ex., les salaires) et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien (p. ex., les déplacements).
- Le crédit 5 – Subventions et contributions, comprend les autorisations liées aux paiements de transfert.

Les coûts au titre des autorisations législatives, pour des paiements versés en vertu d'une loi approuvée précédemment par le Parlement et qui ne font pas partie des projets de loi de

crédits annuels, comprennent des postes comme la part de l'employeur pour le régime d'avantages sociaux des employés et d'autres dépenses mineures.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ET CUMULATIFS

La section suivante met en évidence les changements importants dans les résultats trimestriels en date du 30 juin 2023.

État des autorisations : Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement

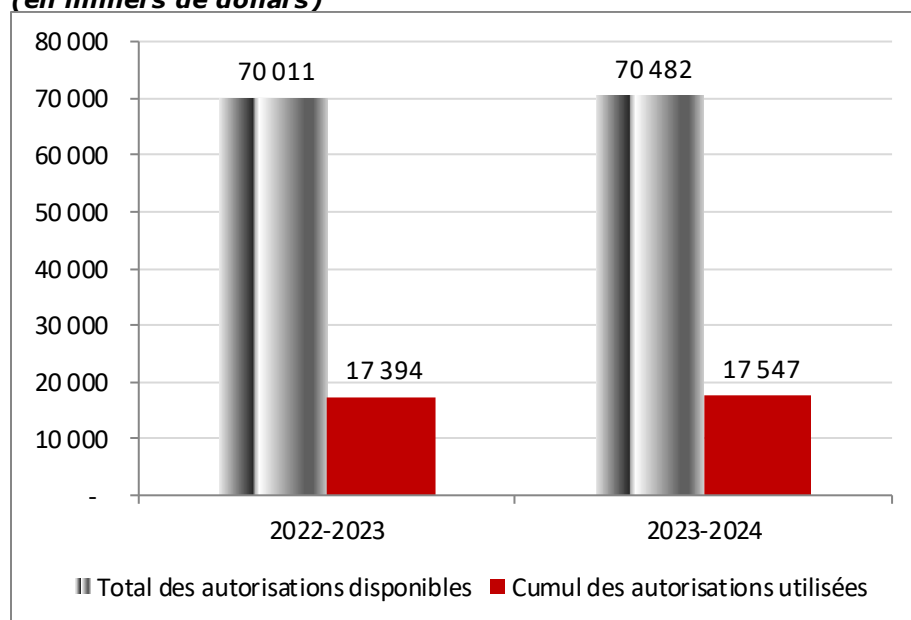
Le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2023-2024 se chiffre à 70,5 millions de dollars, sans écart important par rapport au montant de 70,0 millions de dollars au 30 juin 2022.

Les autorisations du crédit 1 utilisées depuis le début de l'exercice ont augmenté de 17,5 millions de dollars à la fin du premier trimestre de l'exercice en cours, sans écart important par rapport au montant de 17,4 millions de dollars au 30 juin 2022.

Le graphique 1 illustre les autorisations totales disponibles pour l'exercice ainsi que le montant des autorisations utilisées du début de l'exercice jusqu'à la fin du trimestre.

Graphique 1 : Autorisations budgétaires nettes et dépenses pour le crédit 1 au 30 juin – Comparaison entre 2022-2023 et 2023-2024.

(en milliers de dollars)



État des autorisations : Crédit 5 – Subventions et contributions

Les autorisations totales disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 s'élèvent à 405,0 millions de dollars, soit une augmentation de 47,5 millions de dollars par rapport aux 357,5 millions de dollars qui étaient disponibles au 30 juin 2022. Cette augmentation de 13,3 p. 100 est expliquée ci-dessous.

Une augmentation totale de 132,2 millions de dollars sur le plan des autorisations disponibles du crédit 5, répartie comme suit :

- une augmentation de 92,2 millions de dollars du financement temporaire pour le Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona;
- une augmentation des montants excédentaires de 31,5 millions de dollars des recouvrements liés au réinvestissement des contributions remboursables des exercices précédents;
- une augmentation de 6 millions de dollars du financement temporaire pour l'Initiative pour la stabilisation et l'innovation dans le secteur de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard;
- une augmentation de 2,5 millions de dollars du financement temporaire (ayant donné lieu à un transfert de fonds de la part du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) pour appuyer la mise sur pied d'un projet de transformation secondaire du lait à Terre-Neuve-et-Labrador.

Cette augmentation est contrebalancée par une diminution totale de 84,7 millions de dollars sur le plan des autorisations disponibles du crédit 5, répartie comme suit :

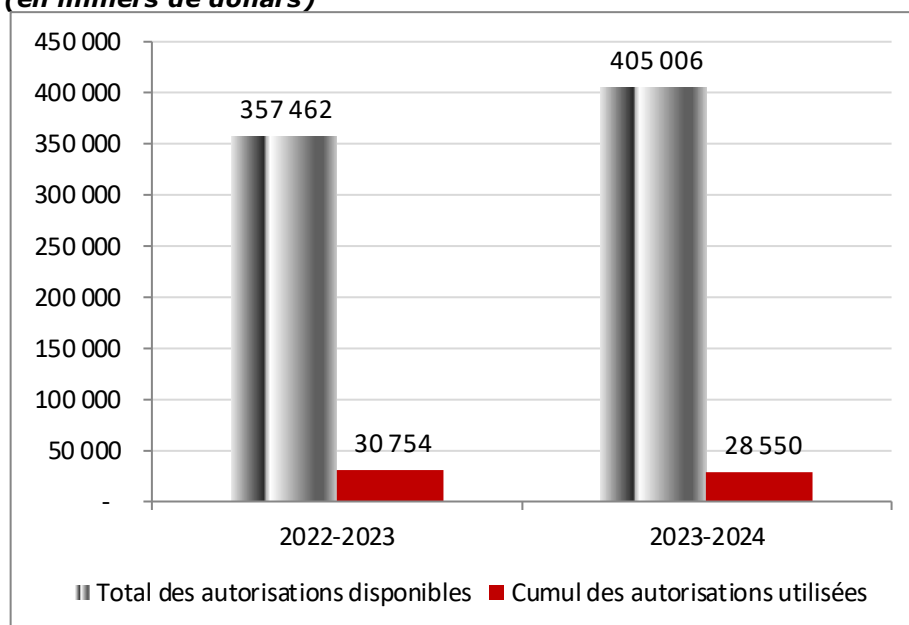
- une diminution de 29,0 millions de dollars du financement temporaire pour le Fonds canadien de revitalisation des communautés;
- une diminution de 28,2 millions de dollars du financement temporaire pour le Fonds d'aide au tourisme;
- une diminution de 17,0 millions de dollars du financement temporaire lié au Fonds pour l'emploi et la croissance;
- une diminution de 8,9 millions de dollars du financement temporaire annoncé dans le budget de 2018 à l'appui de mesures prises dans le cadre du Programme de croissance économique régionale par l'innovation;
- une diminution de 1,3 million de dollars liée à un report de fonds en raison de retards relatifs aux projets et aux contrats;
- une diminution de 0,3 million de dollars du financement temporaire destiné au Fonds pour l'écosystème de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat.

Les autorisations du crédit 5 utilisées ont diminué, passant de 30,8 millions de dollars au cours du dernier exercice à 28,6 millions de dollars pour l'exercice en cours. Cette diminution de 2,2 millions de dollars, ou de 7,2 p. 100, des autorisations utilisées est principalement attribuable au calendrier des paiements de contributions comparativement à l'exercice précédent.

Le graphique 2 illustre les autorisations totales disponibles pour l'exercice ainsi que le montant des autorisations utilisées du début de l'exercice jusqu'à la fin du trimestre.

Graphique 2 : Autorisations budgétaires nettes et dépenses pour le crédit 5 au 30 juin – Comparaison entre 2022-2023 et 2023-2024.

(en milliers de dollars)



État des autorisations : Autorisations législatives budgétaires

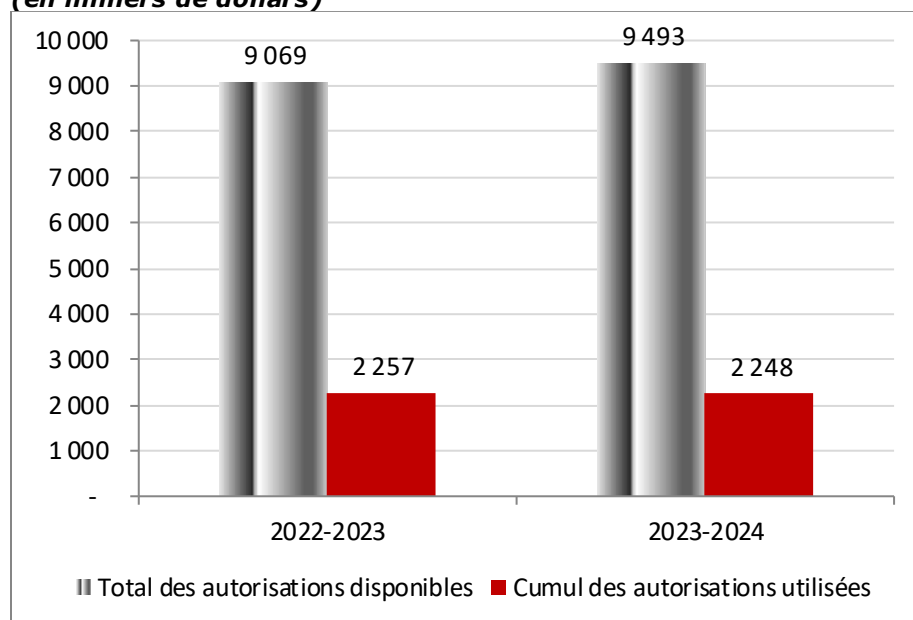
Les autorisations législatives budgétaires disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 ont augmenté de 0,4 million de dollars, ou de 4,7 p. 100, comparativement à la même période au cours de l'exercice précédent, pour atteindre 9,5 millions de dollars.

Les autorisations législatives budgétaires utilisées depuis le début de l'exercice ont diminué pour se chiffrer à 2,2 millions de dollars à la fin du premier trimestre de l'exercice en cours, sans écart important par rapport au montant de 2,3 millions de dollars enregistré le 30 juin 2022.

Le graphique 3 illustre les autorisations totales disponibles pour l'exercice ainsi que le montant cumulatif engagé à la fin du trimestre.

Graphique 3 : Autorisations budgétaires nettes et dépenses pour les autorisations législatives au 30 juin – Comparaison entre 2022-2023 et 2023-2024.

(en milliers de dollars)



État des dépenses budgétaires de l'Agence par article courant

Les dépenses budgétaires de l'Agence par article courant pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023 étaient de 48,3 millions de dollars, ce qui correspond à une diminution de 2,1 millions de dollars, soit de 4,1 p. 100, par rapport au montant de 50,4 millions de dollars pour l'ensemble des dépenses du trimestre se terminant le 30 juin 2022. L'écart par article courant est principalement lié aux paiements de transfert. Il est expliqué dans l'État des autorisations : Crédit 5 – Subventions et contributions.

Risques et incertitudes

L'APECA procède à une évaluation périodique des risques pour mettre à jour son profil de risque global. L'Agence gère les risques financiers à l'aide d'un ensemble de mesures d'atténuation adéquates. Les risques financiers sont en grande partie atténués à l'aide de solides mesures de contrôle interne des rapports financiers. Il s'agit notamment de l'évaluation périodique des contrôles au niveau de l'entité, des contrôles informatiques généraux ainsi que des contrôles prévus dans les principaux processus opérationnels de l'APECA, tels que les paiements des subventions et des contributions, les dépenses de fonctionnement courantes et les comptes débiteurs.

De plus, l'APECA gère ses processus budgétaires et ses affectations au moyen d'un cadre bien défini qui est appuyé par une série de mesures automatisées de contrôle financier. Des prévisions périodiques sont requises et des analyses sont réalisées régulièrement afin d'assurer une gestion adéquate des fonds.

Agence de promotion économique du Canada atlantique
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun changement important quant au fonctionnement, au personnel ou aux programmes ayant eu une incidence sur les résultats du trimestre en cours.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Catherine Blewett
Administratrice générale
Moncton, Canada

Paul-Émile, CPA-CMA
Dirigeant principal des finances, p.i.
Moncton, Canada

Date

Date

États des autorisations (*non vérifiés*)

Exercice 2023-2024 (en milliers de dollars)

Autorisations	Total des autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Autorisations utilisées pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	70 482	17 547	17 547
Crédit 5 – Subventions et contributions	405 006	28 550	28 550
Autorisations législatives budgétaires	9 493	2 248	2 248
Autorisations totales	484 981	48 345	48 345

Exercice 2022-2023 (en milliers de dollars)

Autorisations	Total des autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Autorisations utilisées pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	70 011	17 394	17 394
Crédit 5 – Subventions et contributions	357 462	30 754	30 754
Autorisations législatives budgétaires	9 069	2 257	2 257
Autorisations totales	436 542	50 405	50 405

*Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires de l'Agence par article courant (*non vérifiées*)

Exercice 2023-2024 (en milliers de dollars)

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Dépenses engagées pendant le trimestre se terminant le 30 juin 2023	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Personnel	70 194	17 405	17 405
Transports et communications	1 843	424	424
Information	410	138	138
Services professionnels et spéciaux	3 083	393	393
Location	2 211	583	583
Réparation et entretien	115	10	10
Services publics, fournitures et approvisionnements	123	14	14
Acquisition de machines et de matériel	681	211	211
Paiements de transfert	405 006	28 550	28 550
Autres subventions et paiements	1 315	617	617
Dépenses budgétaires nettes totales	484 981	48 345	48 345

Exercice 2022-2023 (en milliers de dollars)

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Dépenses engagées pendant le trimestre se terminant le 30 juin 2022	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Personnel	69 225	17 607	17 607
Transports et communications	1 205	271	271
Information	499	128	128
Services professionnels et spéciaux	3 354	482	482
Location	1 915	635	635
Réparation et entretien	154	16	16
Services publics, fournitures et approvisionnements	237	16	16
Acquisition de machines et de matériel	1 015	134	134
Paiements de transfert	357 461	30 754	30 754
Autres subventions et paiements	1 477	362	362
Dépenses budgétaires nettes totales	436 542	50 405	50 405

* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.